

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 juillet 2009

FORMATION PROFESSIONNELLE TOUT AU LONG DE LA VIE - (n° 1793)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 43

présenté par
M. Cherpion-----
ARTICLE 3

À l'alinéa 7, substituer aux mots :

« exerçant la mission d'intérêt général »,

les mots :

« participant à la mission de service public ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification.